Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260330-65_2026-DE

PLEUCADEUC
• Commune Accueillante

Année : 2026
Séance : 4-2026
Délibération : 65-2026

Commune de Pleucadeuc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 mars 2026 à 19 h 00

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à dix-neuf heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqués le vingt-quatre mars, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Loïc BALAC, maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 15 puis 19 à partir de 19 :44

Votants : 15 puis 19 à partir de 19 :44
Pouvoirs : 3 puis 1 à partir de 19 :44

Présents : BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, BUSSON Jean-François, ROUX Patricia (arrivée 19 :43), LANOË Rudy, RIO Letitia (départ 19 :35), GUILLEMOT André, LOYER Alain, BRAUD Serge, BOCANDÉ Marie-Pierre, NAFTEUX Yvonne, RACOUET Philippe (arrivée 19 :32), ETRILLARD Delphine, BOULO DUGUÉ Céline, MACÉ Laëtitia, LEVASSEUR Hélène, TRICHARD Fabien, LEMIERRE Jim (arrivée 19 :44).

Absent excusé : LABORDERIE Romain (pouvoir à Rudy), RIO Létitia (pouvoir à Loïc)

Retards : ROUX Patricia (pouvoir à Nathalie), RACOUET Philippe, LEMIERRE Jim (pouvoir à Jean-François)

Secrétaire de séance : LEVASSEUR Hélène

++++++++++++++++++++++++++++++++++++++

OBJET : DESIGNATION D'UN RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIERE

M. le Maire informe que le référent sécurité routière a pour mission :

- d'assurer le relais entre la coordination sécurité routière de la Préfecture et la commune ;
- de relayer auprès du Conseil municipal les informations et actions relatives à la sécurité routière ;
- de participer, en lien avec les services de l'État, à la mise en œuvre d'actions locales de prévention et de sensibilisation à la sécurité routière ;
- de favoriser le développement d'initiatives locales en matière de sécurité routière.

Le suppléant assiste le titulaire dans l'exercice de ses missions et le remplace en cas d'empêchement.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'importance de la prévention et de la sensibilisation à la sécurité routière sur le territoire communal ;

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260330-65_2026-DE

Considérant la nécessité de disposer d'un interlocuteur identifié au sein du Conseil municipal pour assurer le relais entre la commune et la coordination sécurité routière de la Préfecture ;

Considérant la demande de la Préfecture visant à désigner un référent sécurité routière au sein du Conseil municipal ;
Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;
DÉCIDE :

- De désigner en qualité de référente sécurité routière titulaire :
Mme Yvonne NAFTEUX, conseillère municipale.

-De désigner en qualité de référent sécurité routière suppléant :
M. Serge BRAUD, conseiller municipal.

-M. le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et de la transmission de la désignation à la coordination sécurité routière de la Préfecture.

Vote à l'unanimité :
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré, le 30 mars 2026
Le Maire, Loïc BALAC.